

L'an Deux Mil Onze, le vingt quatre mai, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de Mai qui aura lieu le trente mai Deux Mil Onze.

Le Maire,

SÉANCE DU 30 MAI 2011

L'an Deux Mil Onze, le trente mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le onze avril 2011 par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. TESTUT. Mme GRAND. M. GROUSSIN. Mme DE PISCHOF. M. CHEVALARIAS. Mme LIABOT. M. AUBERT. Mme DELTEIL. MM. AUMASSON. CASOURANCQ. TOUCHARD. BRUN. BERSARS. Mmes MAZIERES. PAILLER. AUDY. M. RODRIGUE. Mme DUPEYRAT. M. HUGOT. Mme PASTOR. M. FLAMIN.

ABSENTS EXCUSES : M. BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT
Mme BONIN → pouvoir à Mme GRAND
Mme BARBA → pouvoir à M.CHEVALARIAS
Mme DALEME → pouvoir à Mme PASTOR
Mme VIGNES-CHAVIER → pouvoir à M. RODRIGUE

ABSENTS : M. TESTU

Monsieur BRUN Pierre est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

AFFICHAGE PUBLICITAIRE : CONVENTION AVEC LA SOCIETE CBS OUTDOOR :

ADMISSION EN NON-VALEUR 2010

CONVENTION RAMI 2011

INTEGRATION VOIRIE LOTISSEMENTS DANS DOMAINE COMMUNAL APRES ENQUETE :

OPERATION DE VOIRIE 2011 : ATTRIBUTION MARCHE :

AQUISITION TONDEUSE AUTO-PORTEE ET VEHICULES DE SERVICE

ATTRIBUTION TRAVAUX EAUX PLUVIALES BUDGET COMMUNE « Les Combeaux »

ATTRIBUTION TRAVAUX EAUX PLUVIALES BUDGET COMMUNE « MAJOURDIN »

CAMPAGNE 2011 SIGNALISATION HORIZONTALE ATTRIBUTION MARCHÉ

ASSAINISSEMENT 14^{ème} TRANCHE PRESENTATION DU PROJET

ANALYSE ENERGETIQUE ECOLE MATERNELLE

REVISION SIMPLIFIEE DU P.L.U./BILAN DE LA CONCERTATION – ARRET DU PROJET

AGRANDISSEMENT ET RESTRUCTURATION DES CUISINES/ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

ACHAT DES REPAS TRAVAUX RESTAURATION ATTRIBUTION DU MARCHÉ

RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DE MÉDIATEUR

SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES 2011

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

AFFICHAGE PUBLICITAIRE : CONVENTION AVEC LA SOCIETE CBS OUTDOOR :

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Il est rappelé que la Commune a recours, depuis 1990 pour sa communication aux mobiliers urbains (double face) destinés à l'affichage publicitaire et appartenant à la Société GIRAUDY.

La convention nous liant à cette société étant arrivée à expiration, il est proposé de poursuivre cet engagement avec la société CBS OUTDOOR (successeur de la Société GIRAUDY depuis 2007) pour une durée de 6 ans.

La valeur de cette prestation, sur la durée du contrat, étant inférieure au seuil de mise en concurrence des marchés publics, la négociation a été réalisée directement avec la Société CBS OUTDOOR.

L'entreprise met à disposition gratuitement le mobilier urbain (16 emplacements de 2 m²), en assure la pose, l'entretien, l'assurance et l'alimentation électrique. En contrepartie, la Commune peut exiger deux fois par mois le renouvellement des affiches d'information municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition, à l'unanimité et autorise le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la dite convention.

ADMISSION EN NON-VALEUR 2010

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Les poursuites engagées par les services de la Trésorerie n'ont pas permis le recouvrement des sommes dues, pour partie, par certaines familles et concernant les frais de cantine ou de Centre de Loisirs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme totale de 1 614,21 € sur le Budget Principal au titre de l'année 2011.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

CONVENTION RAMI 2011

Rapporteur : Madame Josette DE PISCHOF

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le transfert de la petite enfance à la Communauté d'Agglomération Périgourdine à compter du 01 janvier 2012. Dans l'attente, il est proposé de renouveler, dans les mêmes termes, la convention RAMI nous liant à la Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte (26 voix pour et une contre) cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

INTEGRATION VOIRIE LOTISSEMENTS DANS DOMAINE COMMUNAL APRES ENQUETE :

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Il est rappelé que le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement au projet d'intégration, dans le domaine communal, des voies nouvelles des lotissements les Soléïades, le Clos du Soleil, le Soleil Levant et la Résidence Seniors.

Conformément à la réglementation, une enquête publique prescrite, par arrêté du Maire du 14 février 2011, a été réalisée du 14 au 28 mars 2011 et n'a pas soulevé d'opposition au projet.

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur l'incorporation dans la voirie communale des rues suivantes :

I – Pour la SA CHANSEAU

LOTISSEMENT Le Soleil Levant

- comprenant la Rue des Regains, la Rue des Renouées et le Clos de la Folle Avoine
- des espaces verts d'une surface de 1506 m²
- longueur totale voirie et trottoirs 247 mètres

LOTISSEMENT Les Soléïades

- longueur totale voirie et trottoirs 310 mètres
- des espaces verts d'une surface de 568 m²

LOTISSEMENT Le Clos du Soleil

- longueur totale voirie et trottoirs 202 mètres
- des espaces verts d'une surface de 899 m²

II - Pour SA CLAIRSIENNE

Résidence Seniors

- Comprenant la Rue Émile ZOLA et la Rue Georges SAND
- des espaces verts d'une surface de 700m²
- Longueur totale voirie et trottoirs 212 mètres

Il est indiqué que le prix de cession est fixé à un euro symbolique.

Les frais d'établissement des actes notariés seront pris en charge, chacun en ce qui le concerne, par la Société CLAIRSIENNE et la société CHANSEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les actes notariés correspondants.

OPERATION DE VOIRIE 2011 : ATTRIBUTION MARCHÉ :

Rapporteur : Jacques AUBERT

Conformément à la décision de l'Assemblée du 18 avril 2011, une consultation concernant les travaux de voirie 2011 a été lancée avec remise des offres au 29 avril 2011 à 16 H (procédure adaptée).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 mai à 16 h 30 ; suite à l'analyse des propositions sur prix unitaire il est indiqué que :

- le lot A « enrobés à froid » a été attribué à l'Entreprise Colas : 64 462,01 € TTC
- et le lot B « renforcement de la voirie communale » à l'Entreprise Eurovia : 83 122,00 € TTC

L'Assemblée adopte ces propositions, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer pour le compte et au nom de la Commune, les marchés correspondants à cette décision.

AQUISITION TONDEUSE AUTO-PORTEE ET VEHICULES DE SERVICE

Rapporteur : Jacques AUBERT

Il est rappelé que le budget fait état d'une dépense prévisionnelle de 33 967,50 € TTC dédiée à l'évolution du matériel ou des véhicules du service technique. Les ateliers proposent d'acquérir une tondeuse auto-portée et deux véhicules.

Ces acquisitions ont fait l'objet d'une consultation le 13 avril 2011 avec remise des offres le 29 avril 2011.

- 1) l'auto-portée : la commission réunie le 19 mai dernier a retenu l'Entreprise Darfeuille pour un montant total de 20 332,00 € TTC.
- 2) Remplacement véhicule de service atelier : 7 620,50 € TTC
- 3) véhicule de service mairie technique : 3 200,00 € TTC

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité.

ATTRIBUTION TRAVAUX EAUX PLUVIALES BUDGET COMMUNE « Les Combeaux »

Rapporteur : Jacques AUBERT

Il est rappelé que le budget fait état d'une dépense prévisionnelle de 25 000 €. Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation le 13 avril 2011 avec remise des offres le 29 avril 2011.

La commission réunie le 19 mai dernier a retenu l'Entreprise EUROVIA pour un montant total de 19 154,23 € TTC.

Il est indiqué que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux ».

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le marché correspondant avec l'Entreprise EUROVIA.

ATTRIBUTION TRAVAUX EAUX PLUVIALES BUDGET COMMUNE « MAJOURDIN »

Rapporteur : Jacques AUBERT

Il est rappelé que le budget fait état d'une dépense prévisionnelle de 45 000 €. Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation le 13 avril 2011 avec remise des offres le 29 avril 2011.

La commission réunie le 19 mai dernier a retenu l'Entreprise ERCTP pour un montant total de 36 272,57 € TTC.

Il est indiqué que la dépense sera imputée au budget Lotissement Majourdin.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le marché correspondant avec l'Entreprise ERCTP.

CAMPAGNE 2011 SIGNALISATION HORIZONTALE ATTRIBUTION MARCHÉ

Rapporteur : Jacques AUBERT

Il est rappelé que le budget fait état d'une dépense prévisionnelle de 12 350 €. Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation le 13 avril 2011 avec remise des offres le 29 avril 2011.

La commission réunie le 19 mai dernier a retenu l'Entreprise AXIMUM pour un montant total de 11 861,92 € TTC.

Il est indiqué que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux ».

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le marché correspondant avec l'Entreprise AXINUM.

ASSAINISSEMENT 14ème TRANCHE PRESENTATION DU PROJET

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

SUJET RETIRE

ANALYSE ENERGETIQUE ECOLE MATERNELLE

Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN

Dans le cadre de l'Agenda 21, il a été décidé d'engager une analyse énergétique à l'école maternelle.

Après consultation, le Cabinet CAP ECO HABITAT a été retenu pour un montant de 2 392 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention d'honoraires correspondante avec le Cabinet CAP ECO HABITAT.

REVISION SIMPLIFIEE DU P.L.U./BILAN DE LA CONCERTATION – ARRET DU PROJET

Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN

Dans le cadre de la procédure de révision simplifiée engagée par la Commune, par décision du Conseil Municipal en date du 28 juin 2010, il est rappelé à l'Assemblée que le classement de la parcelle AM 354 en zone AU2a et les modifications associées à ce classement (ajustement du P.A.D.D.) ont fait l'objet d'une présentation au Conseil et d'un débat le 2 février 2011.

La concertation a connu diverses étapes :

- D88/10 ABROGATION PARTIELLE DU P.L.U.
affichage en Mairie le 30 août 2010
- D88/10 ABROGATION PARTIELLE DU P.L.U.
affichage sur place le 15 septembre 2010

- D88/10 ABROGATION PARTIELLE DU P.L.U.
transmission prêt le 31 août 2010
- D88/10 ABROGATION PARTIELLE DU P.L.U.
transmission le 14 septembre 2010 :
 - Conseil Général de la Dordogne
 - Conseil Régional d'Aquitaine
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - Chambre d'Agriculture

 - Mairie d'Annesse et Beaulieu
 - Mairie de La Chapelle Gonaguet
 - Mairie de Périgueux
 - Mairie de Château l'Evêque
 - Mairie de Marsac sur l'Isle
 - Péribus
 - C.A.P.

- Envoi avis à la publication le 16 septembre 2010
- Avis publié le 23 septembre 2010 Sud-Ouest
- Information dans le Chancelade-Infos de novembre 2010
- Ouverture du registre et mise à disposition le 16 septembre 2010
- Information dans le Chancelade-Infos de janvier 2011

- 07 février 2011 débat en Conseil Municipal
- réunion examen conjoint du 18 avril 2011
 - Mairie de Marsac sur l'Isle
 - Mairie de Château l'Evêque
 - Mairie de Périgueux
 - Mairie de La Chapelle Gonaguet
 - Mairie d'Annesse et Beaulieu
 - Péribus
 - Communauté d'Agglomération Périgourdine
 - Chambre des Métiers
 - Chambre d'Agriculture
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Conseil Régional d'Aquitaine
 - Conseil Général de la Dordogne
 - DREAL
 - DRAC
 - STAP
 - Service Interministériel de Défense et protections civiles
 - Agence Régionale de Santé
 - D.D.T. Unité Territoriale Saint-Astier Madame GIRARD
 - D.D.T. – SCAT – M. MEVARD
 - D.D.T. – SVHC – M. BOUYSSOU
 - D.D.T.
 - Préfecture

Il convient à présent que le Conseil Municipal fasse le bilan de la concertation et décide de soumettre le projet de classement à l'enquête publique.

En conséquence, et après en avoir délibéré, il est proposé :

- . de clore la phase de concertation ;
- . d'arrêter le projet de révision simplifiée du P.L.U. N°1 de la Commune de Chancelade tel qu'il est annexé à la présente délibération et classant la parcelle AM 354 en zone AU2a.

La présente délibération et le projet de révision simplifiée N°1 annexé seront transmis au Préfet du Département de la Dordogne ainsi qu'aux :

- . Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ;
- . Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture.

La présente délibération sera affichée en Mairie durant un mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve, à l'unanimité, le bilan de concertation, à l'unanimité,
- autorise la poursuite de la procédure engagée et notamment décide de soumettre le projet de classement à l'enquête publique.

AGRANDISSEMENT ET RESTRUCTURATION DES CUISINES/ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapporteurs : Monsieur Michel TESTUT et Madame Sarasvady GRAND

SUJET RETIRE

TRAVAUX RESTAURATION ACHAT DES REPAS ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Rapporteurs : Monsieur Michel TESTUT et Madame Sarasvady GRAND

Il est rappelé que les travaux de restructuration et agrandissement restaurant scolaire nécessitent la fermeture totale des espaces de production pendant deux mois et un fonctionnement perturbé pendant trois autres mois (le début des travaux est programmé le 01 juillet 2011) ; il est donc nécessaire d'assurer la restauration pendant l'ouverture du centre de loisirs cet été et des repas à domicile pendant toute la durée des travaux .

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à moins de 50 000 €. Cette prestation a fait l'objet d'une consultation le 2 mai 2011 avec remise des offres le 23 mai 16h.

La commission réunie le 23 mai dernier, l'Association des Œuvres Laïques selon les montants unitaires hors taxes suivants :

- repas enfant (4 composants) – livré :	4,67 €
- repas adulte (4 composants) – livré :	4,67 €
- repas adulte (7 composants) – non livré	5,47 €
- goûter :	1,03 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le marché correspondant avec l'Association des Œuvres Laïques.

RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DE MÉDIATEUR

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Monsieur le Maire indique que depuis 2001, la Commune a eu recours à un médiateur afin de rechercher et de proposer des solutions amiables entre les parties prenantes dans tout type de conflits locaux, en majorité ceux de voisinages opposant des habitants entre eux.

Ce poste créé pour une durée de 3 ans arrive à échéance cette année au premier juillet.

Considérant les résultats positifs de cette première expérience, il est proposé à l'Assemblée de créer à nouveau un poste de médiateur communal pour une durée de 3 ans.

Cette fonction n'étant pas rémunérée, il est proposé, pour le remboursement de ses divers frais, l'attribution d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 100 €.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES 2011

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Il est proposé à l'Assemblée d'allouer, sur l'exercice 2011, les subventions exceptionnelles suivantes :

- USEP Ecole Elémentaire de Chancelade 500 €
- Association de Promotion Culturelle de l'Abbaye de Chancelade 1 000 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition (26 voix pour et 1 contre).

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

JARDINS OUVRIERS : CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION

Rapporteur : Monsieur Dominique RODRIGUE

Sur proposition de Dominique RODRIGUE, il est proposé à l'Assemblée de fixer les conditions de mise à disposition des jardins ouvriers créés plaine de CHERCUZAC.

Après avoir pris connaissance des termes du document qui lui est présenté, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité et fixe le montant de location du lot à 30 € forfaitaire annuel.

ADOPTION CHARTE « 0 HERBICIDE » CONSEIL GENERAL DE DORDOGNE

Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil Général propose aux communes ayant engagé sur leur territoire une réflexion sur le développement durable de s'associer aux pratiques des services d'entretien départementaux.

A travers cette charte, le Département s'engage à faire bénéficier les communes d'une assistance technique pour le diagnostic, la formation de ses agents et la communication dans ce domaine.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la charte correspondante conformément au modèle joint en annexe de la présente.

TARIFICATION PERISCOLAIRE

Rapporteurs : Mesdames Josette DE PISCHOF et Valérie PASTOR

Sur proposition de Madame DE PISCHOF, les tarifs de la garderie périscolaire (Maternelle et Primaire) sont fixées, à compter du 1^{er} septembre 2011, comme suit :

- facturation à l'heure 1 h = 1 €
- déduction faite des aides C.A.F., le coût pour les familles sera de 0,54 €/l'heure

Il est indiqué que toute heure commencée sera due.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

CREATION D UN QUAI BUS AVENUE JEAN JAURES CONVENTION GEOMETRE

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

La réalisation d'un quai bus sur la parcelle référencée section AB n° 723 5 69 Avenue Jean Jaures) nécessite l'établissement d'un document d'arpentage préalable aux acquisitions foncières.

Consulté, le Cabinet de Géomètre « Aquitaine Géométrie » se propose de réaliser cette mission pour un montant total de 358,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention de géomètre.

CLSH SEJOUR Juillet 2011 : convention Centre-Social de MARSAC

Rapporteurs : Mesdames Josette DE PISCHOF et Valérie PASTOR

Chaque année, la Maison des Jeunes et FORUM@ (CLSH rattaché au CCAS de MARSAC) s'associent pour proposer un séjour d'été aux adolescents adhérents à leur centre respectif.

L'organisation en est assurée successivement par l'une ou l'autre des structures.

Pour 2011, FORUM@ prend en charge le séjour organisé en juillet 2011 qui se déroulera du 6 au 8 juillet 2011 sous le principe 3 jours/3 parcs.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de séjour et son financement.

La Commune de Chancelade s'engage à mettre à disposition de l'organisateur un animateur titulaire BAFA, 1 véhicule type minibus et prendre à sa charge le coût des transports.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le centre social de MARSAC.

CHRIST AUX OUTRAGES/CONDITION DE CONSERVATION DE L'ŒUVRE ET MAINTENANCE SANITAIRE DE LA VITRINE/CONTRAT DE MAINTENANCE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Monsieur Michel TESTUT, Maire, indique qu'il convient d'assurer le suivi de l'œuvre exposée à l'église abbatiale comprenant :

- un suivi climatique de la vitrine (enregistrement des données)
- une surveillance du support et de la couche picturale, dépoussiérage de l'œuvre
- nettoyage de la vitrine

Depuis 2010, l'atelier de conservation de peinture MORIN de BERGERAC, spécialiste dans ce type d'intervention, assure cette mission.

Il se propose de poursuivre son intervention en 2011 pour un montant forfaitaire de 1 196€, ce coût prenant en compte la mise à disposition de :

- deux matériels de mesure
- deux déplacements (250 € l'intervention) par an et la fourniture de rapport d'intervention

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat correspondant pour l'année 2011.

PERIBUS

Monsieur Michel TESTUT fait part à l'Assemblée des nouvelles dispositions mises en place par Péribus à la rentrée prochaine.

Il est à souligner que contrairement à ce qui avait été présenté précédemment le grand 8 perdurera devant les écoles.

La grande nouveauté réside dans la mise en place de TAD (Transport A la Demande).

Il conviendra que le personnel d'accueil puisse être formé : les volontaires des conseils de quartiers et du Conseil des sages pourront y être associés.

Sur information de Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS, l'Assemblée est alertée sur la fermeture illégale par un propriétaire riverain du Chemin des Douzes à Saint-Angel.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 30.

